



RESTAURATION DE LA ZONE
HUMIDE DE LA MAUPERCHETTE
EN EFFAÇANT 2 ETANGS SUR
L'ANCOEUR

Florent GIRARDIN

Maire de la Chapelle-Gauthier

Maryline ALGUACIL et Dominique OUHAB

Maires adjoints de la Chapelle-Gauthier

Le 12 octobre 2018 – SAMOREAU (77)

Photo aérienne 1987

(Géoportail.fr)



Photo aérienne 1989

(Géoportail.fr)



Historique du site

- **1988** : Création des 2 étangs à l'instigation de la Région Ile-de-France et du programme « 1000 lacs »
- **2002 – 2008** : Proposition du Département de Seine-et-Marne (SEPoMA) d'un projet ambitieux de restauration de la continuité écologique et de la zone humide annexe
- **2009** : Seine et Marne Environnement (SEME), nouveau partenaire de la commune, propose un projet allant dans le même sens que le Département
- **2011** : Election de Florent GIRARDIN à la mairie de La Chapelle-Gauthier
- **24 décembre 2013** : rupture de la vanne causée par un embâcle et vidange des étangs. La rivière Ancoeur reprend ses droits...
- **2014 à 2017** : Réalisation du cahier des charges, choix du bureau d'étude IRH, réalisation des dossiers réglementaires
- **Mai 2018** : début des travaux, effacement de la vanne de l'étang amont afin que le cours d'eau re-méandre aussi au sein de celui-ci
- **A venir** : 2^{ème} phase de travaux avec la démolition de l'ouvrage aval, restauration de la zone humide et renaturation du cours d'eau

Présentation du projet

- **Contexte et objectifs :**

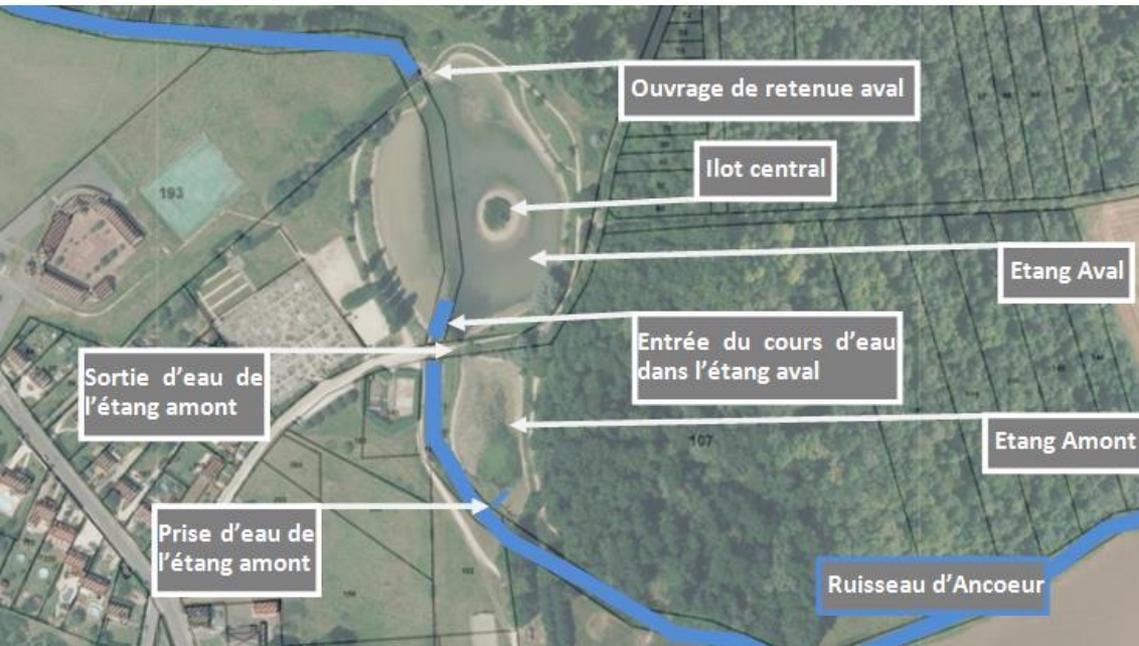
Restauration du fonctionnement hydromorphologique du ru d'Ancoeur par la renaturation du fond du lit, les restaurations de la continuité écologique et des zones humides annexes, tout en conciliant les enjeux présents, notamment paysagers et récréatifs.

Ces travaux concourent à la restauration du bon état des masses d'eau, à l'amélioration de la biodiversité et également à la lutte contre les inondations par écrêtement des crues.

Etang aval le 19 septembre 2014



Etat avant travaux



15 juillet 2014

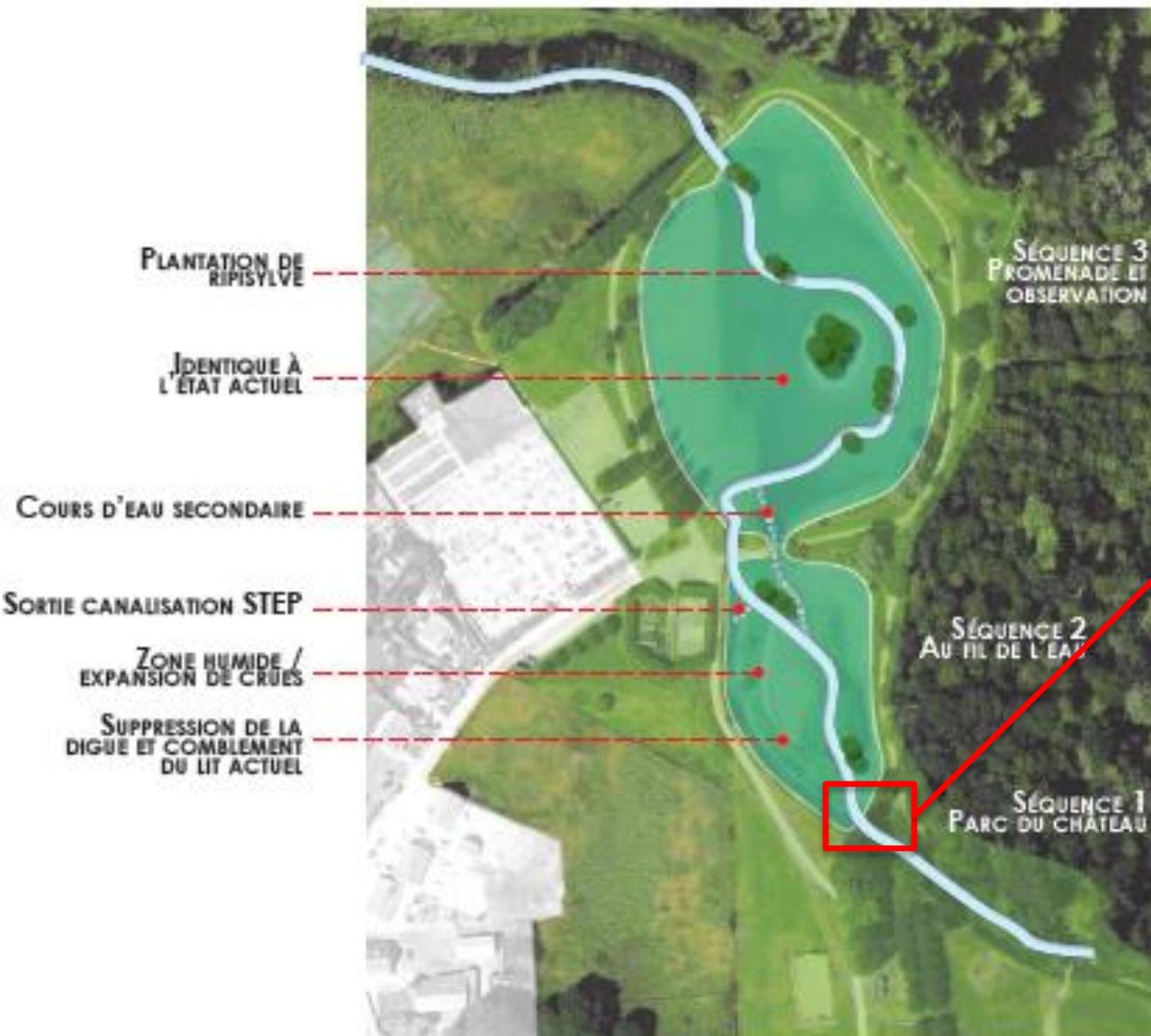


19 juillet 2018

21 avril 2017



Scénario retenu



Vanne de l'étang amont 25 novembre 2014



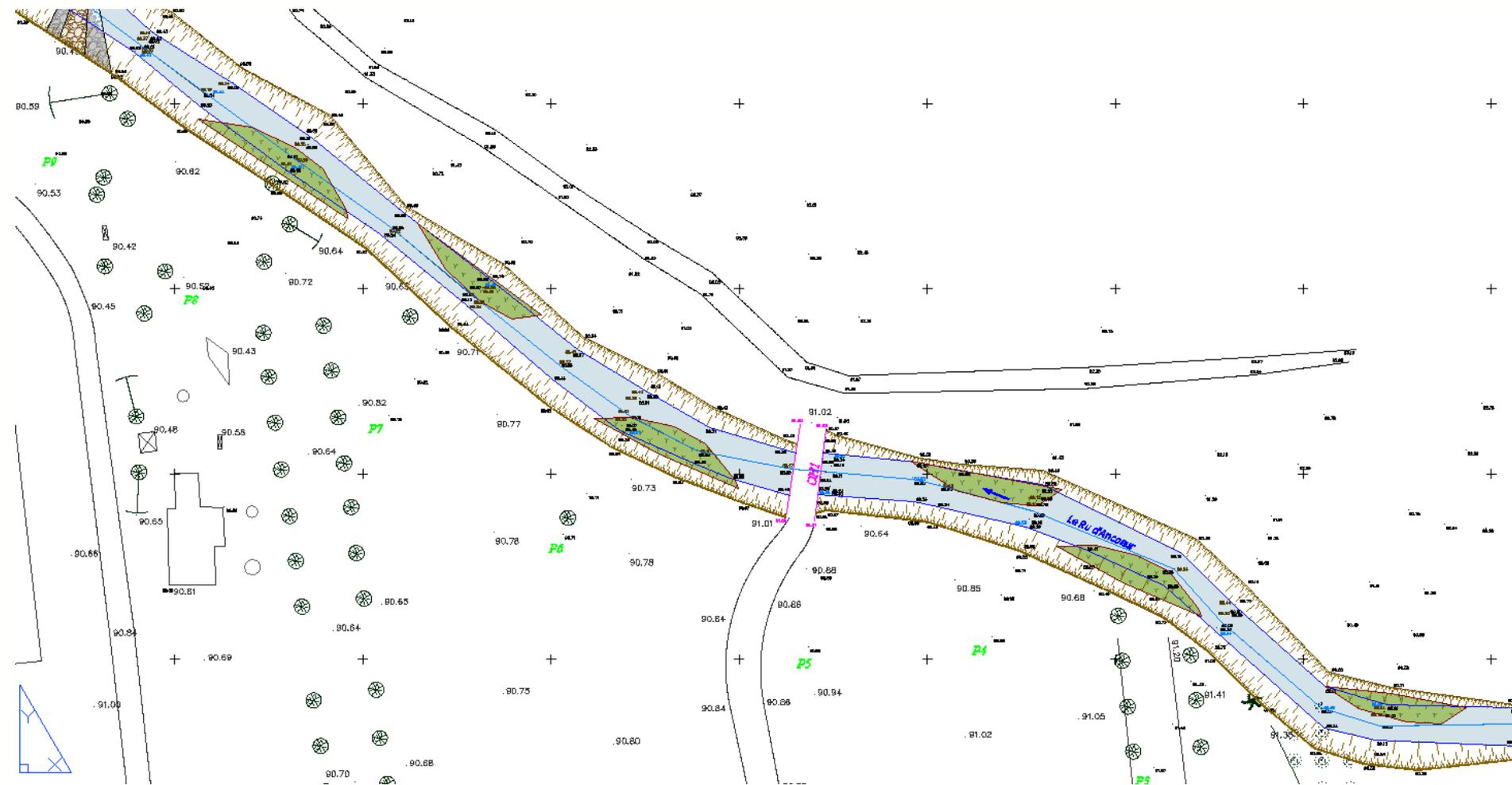
Emplacement de l'ancienne vanne 19 juillet 2018





Séquence 1 : secteur amont, l'Ancoeur au droit du château

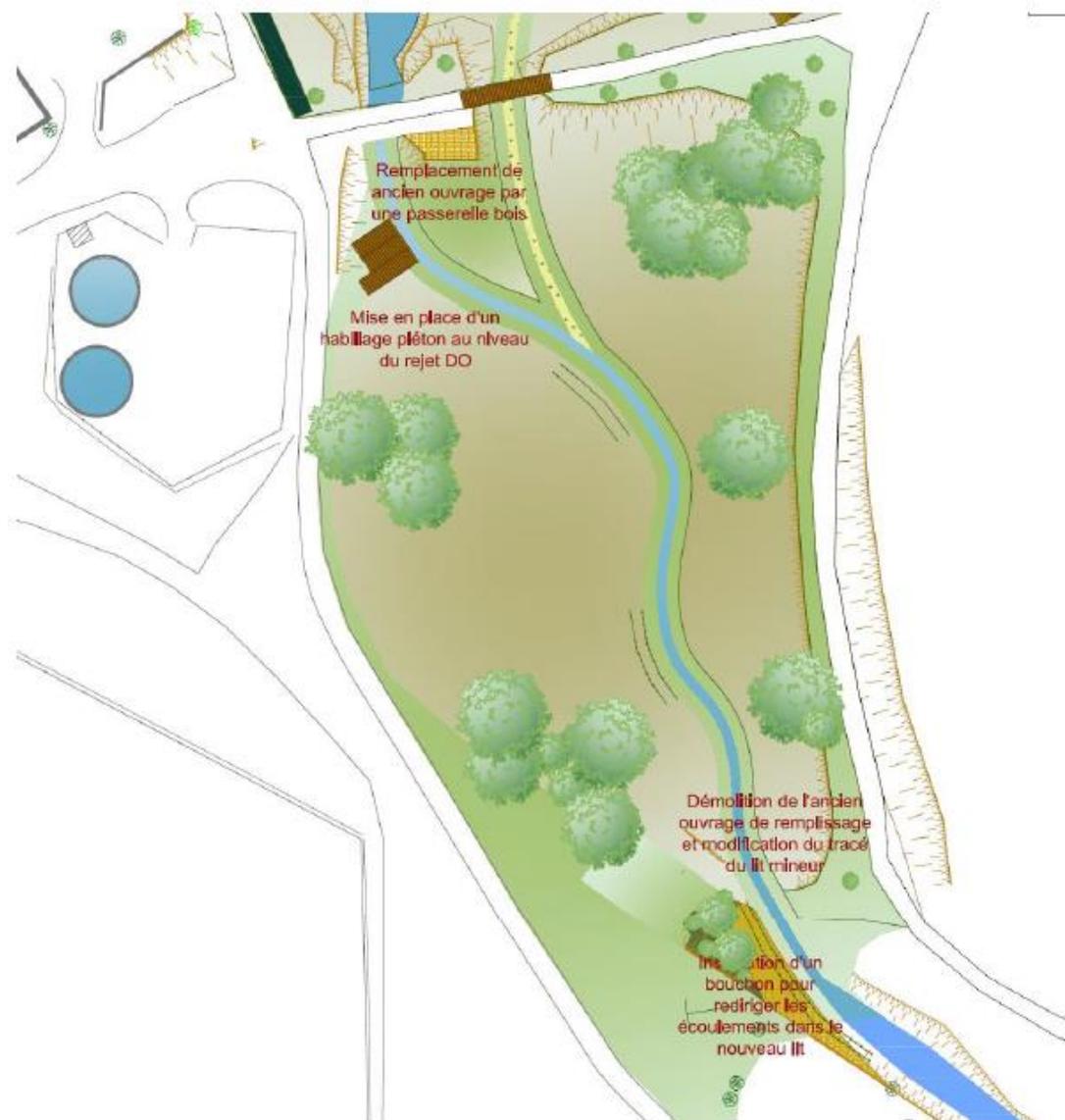
Mise en place de banquettes végétalisées sur le cours d'eau afin de diversifier les écoulements et les faciès



Séquence 2 : étang amont

Rétablir un nouveau lit dont le tracé sera plus naturel dans l'étang amont :

- Ouverture de la digue actuelle avec mise en place d'un « bouchon terreux » visant à dévier l'eau dans l'ancien étang. Un débit minimum sera maintenu dans le lit actuel par l'installation d'une buse.
- Condamnation de la buse située sous le bouchon terreux, suppression complète de la digue actuelle et mise en place d'un habillage au niveau de l'exutoire (DO) en amont de la passerelle.
- Les berges nouvellement créées seront végétalisées et l'écoulement du lit du ru sera diversifié.





SEINE-MARNE
LE DÉPARTEMENT

RENCONTRES TECHNIQUES DÉPARTEMENTALES DE LA NATURE 2018

« Les ZH : des espaces au service de la protection et de la valorisation des territoires »

Séquence 2 : étang amont



Bouchon terreux incitant le cours d'eau à reméandrer dans l'ancien étang et buse temporaire assurant un débit minimum dans l'ancien lit
19 juillet 2018

Reméandrage du cours d'eau dans l'étang amont et reprise des berges en technique végétal
19 juillet 2018





Séquence 3 : étang aval

- Supprimer l'ouvrage existant en aval de l'étang, mise en place d'une passerelle piétonne et diversification des écoulements dans le lit du ru.
- Créer une mare temporaire ainsi qu'un ponton d'accès piéton.
- Aménager un belvédère en platelage bois.



Ancienne vanne et ouvrage transversal de l'étang aval à enlever
25 novembre 2014





Valorisation et communication autour du projet

- **Un projet vitrine** : nombreux acteurs aux comités de pilotage afin de concilier différents enjeux tels que la qualité de l'eau, la restauration du bon état, la lutte contre le risque inondation, le paysage (site classé), l'assainissement et la restauration de la biodiversité.
- **Auprès de la population** : plusieurs réunions publiques organisées et des articles sont écrits dans le journal et sur le site internet de la commune dans le but que la population se réapproprie le site.
- **Auprès des scolaires** : l'aménagement du platelage, de la mare et du belvédère (lecture du paysage) pourra servir de base à des animations nature ou à un véritable projet pédagogique de sensibilisation auprès des enfants.

Objectif de rendu de l'aménagement
du ponton en bois





Un projet vitrine mais jalonné de nombreuses difficultés

- Une certaine lourdeur administrative et 2 crues d'ampleur ont rallongé les **délais d'études** (2015 à 2018).
- **Communiquer** afin de convaincre la population a été un travail de longue haleine.
- Ce projet pilote en Seine-et-Marne devrait bénéficier d'un **financement de 100%** de l'Agence de l'Eau.
- Les dialogues instaurés lors des comités de pilotage ont été au fil du temps de plus en plus efficaces et sereins ; ce qui permettra surement aux élus de valoriser ce nouveau **projet paysager alliant patrimoine bâti et naturel.**

Cette opération a permis de redonner plusieurs fonctionnalités à ce site qui n'en avait plus qu'une (étang récréatif) : restauration de la continuité écologique, restauration d'une zone humide et création d'une zone naturelle d'expansion des crues.



Exemple de diversification des
faciès d'écoulement



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 MELUN
01 64 14 77 77 | seine-et-marne.fr    

SEINE & MARNE 7
LE DÉPARTEMENT